

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

DE TUTELLE

UNION COLLECTION



Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.108
25 février 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MM. ANDO, TAMFU, NSAME ET NYANJANJI CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION DU ROYAUME-UNI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

BAMENDA 18 FEVRIER 1961

SECRETAIRE GENERAL UNATION NEWYORK

AU SUJET RESULTATS PLEBISCITE DIVISION DE NKAMBE EN FAVEUR D'UNE UNION AVEC NIGERIA
COMME ELECTION DE 1959 A RECONNU LE CHOIX D'INCLURE NKAMBE DANS CAMEROUN
SEPTENTRIONAL ET QUE NOUS NE FAISONS PAS PARTIE DE CETTE TRIBU DEMANDONS QUE L'ON
TIENNE COMPTE DE NOS VOEUX POUR EVITER SITUATION CONGO DETAILS SUIVENT

ANDO TAMFU NSAME ET NYANJANJI REPRESENTANTS DE NKAMBE
